



Distances :			
	19 km	12km	9km
	Balisage jaune/jaune	Balisage vert/jaune	Balisage bleu/jaune
	5h00	3h00	2h30
	2h30	1h30	1h00

IGN : n° 3118 (Ouest, Chaumont)	

Le balisage : marques de peinture à hauteur d'yeux sur le bord droit du sentier.
 Changements de direction : environ tous les 400 m.



n°122
9 km

La Fontaine Sainte Libère

n°123
12 km

Le Puits des Bons Hommes

n°124
20 km

Le Grand Corgebin

Bienvenue en Forêt domaniale du Corgebin

> Descriptif

D'une superficie de 1100 ha, la forêt domaniale du Corgebin est devenue propriété de l'Etat en 1789. Située en Haute-Marne, elle est la forêt domaniale la plus proche de l'agglomération de Chaumont, préfecture du département. La forêt domaniale du Corgebin est gérée par l'ONF pour la production durable de bois de qualité, la protection de l'environnement et la fréquentation par le public, tout en permettant l'usage de la chasse en hiver.

Elle est très fréquentée par le public qui y recherche le calme et le contact avec la nature aux portes de la ville.

C'est une forêt de plateau calcaire, constituée de peuplements feuillus à base de hêtre. Les paysages y sont variés, passant du taillis-sous-futaie à la futaie.



On y rencontre la plupart des espèces forestières feuillues présentes en Haute-Marne, et dont la diversité est réputée : hêtre, chêne sessile et pédonculé, charme, érables, alisiers, merisier, frêne, tilleul... Quelques résineux (épicéa, sapin pectiné, Douglas) donnent une touche de vert en hiver...

Un sentier de découverte de la nature qui démarre à l'aire d'accueil du « Muguet » permet de se familiariser avec les principales essences présentes dans la forêt. Au détour d'un chemin, on peut apercevoir des chevreuils, présents en grand nombre dans le massif, ainsi que des cerfs, sangliers ou des écureuils. Deux aires d'accueil, avec des jeux pour enfants, des tables, de pique-nique et des bancs, permettent de se détendre à la Fontaine Sainte-Libère et au « Muguet ».

Certaines espèces animales et végétales présentes en forêt étant rares et devant être respectées, il est nécessaire de bien suivre les sentiers et ne pas pénétrer dans les parcelles. En Forêts domaniales de Haute Marne, l'ONF tolère une cueillette raisonnable des champignons et des jonquilles, limitée aux besoins familiaux.

La fréquentation de la forêt est ainsi réglementée : l'accès est interdit aux véhicules motorisés et au chevaux ; la circulation des vélos et VTT est strictement limitée aux 3 sentiers de randonnée balisés et aux routes ouvertes à la circulation publique.

> En chemin

La Fontaine Sainte Libère, source miraculeuse... elle fut autrefois le but de pèlerinages bien suivis.

Sa légende : Vers l'an 360, près de Grand, une jeune fille, qui ne voulait pas adorer les faux dieux des romains et qui se refusa à Julien l'Apostat, fût décapitée. Elle porta alors sa tête qu'elle alla laver à une fontaine avant de s'endormir dans la paix du Seigneur. Alors la terre trembla et une source jaillit dans laquelle, par la suite, des infirmes seront guéris.

